



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230412-VI-DEL-2023-030-DE  
Date de l'acte administratif : 04/04/2023  
Date de réception en préfecture : 11/04/2023

Date de convocation : 5 avril 2023

Délibération n° VI-DEL-2023-030

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 23

Votants : 32

**Objet : Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville d'Etampes et plan d'actions correspondant – Année 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1ère Adjointe au Maire.

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
Mme	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Clotilde	DOUARD	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, Mme Maïram SY représentée par M. Franck COENNE, M. Jean-Michel JOSSO représenté par Mme Elisabeth DELAGE, Mme Nathalie PABOUDJIAN représentée par M. Dramane KEÏTA, Mme Paola LEROY représentée par M Patrick JULISSON, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par M Gilles BAYART, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Clotilde DOUARD.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sana AABIBOU.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20230412-VI-DEL-2023-030-DE  
Date de télétransmission : 17/04/2023  
Date de réception préfecture : 17/04/2023

VU les articles L.2311-1-2 et D.2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.1312-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 énonçant les modalités et contenus du rapport de situation en matière d'égalité Hommes – Femmes,

VU le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

VU le rapport sur l'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité au titre de l'année 2022 et la proposition de plan d'actions afférent, joints en annexe de la présente délibération,

VU l'avis du Comité Social Territorial du 7 avril 2023,

VU l'avis de la commission de stratégie financières et fonctions support en date du 3 avril 2023,

Considérant que la Ville d'Étampes compte plus de 20 000 habitants et qu'elle doit donc présenter un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget,

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 4 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes) et 6 abstentions (MM. Bayart, Méziane, Marcelin, Mmes Tartarin, Royère, Douard)

- Approuve le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2022 ainsi que le plan d'actions correspondant.



Franck MARLIN  
Maire d'Étampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ...1.8 AVR. 2023..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.